

Guide de demandes d'accommodement d'examen du Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap



Demandes d'accommodement d'examen

Ce guide a pour objectif de faciliter votre inscription aux mesures d'accommodement pour les examens. Il vous accompagnera, pas à pas, afin de vous aider à remplir le formulaire de demande d'accommodement.

Table des matières

Prérequis pour remplir le formulaire [4](#)

Accès à la demande [5](#)

Choix de la faculté ou de l'école [6](#)

Suivre les directives de la faculté [7](#)

Étapes pour remplir le formulaire [8](#)

 Sélection du cours [8](#)

 Détails de l'examen [10](#)

 Mesures d'accommodement [11](#)

 Ajout de commentaires [11](#)

 Confirmation de la déclaration [12](#)

 Soumission de la demande [12](#)

Conseils pratiques [14](#)



Prérequis pour remplir le formulaire

Avant de commencer, assurez-vous de respecter les conditions suivantes :



Période

La demande doit être faite après la date de début de la session.



Durée de l'évaluation

La demande doit concerner une évaluation d'une durée d'une heure ou plus.



Délais

La demande doit être soumise au moins **21 jours** avant la date de l'évaluation (ou **14 jours** pour la session d'été).

Note : Pour des renseignements supplémentaires, consultez la section « Contacts dans les facultés » via le [wiki](#) de l'Université de Montréal.

Accès à la demande

Dossier actif

Pour vous inscrire à un examen, votre dossier doit être actif, ce qui est possible uniquement à partir de la première journée de la session.

Fréquence

Vous devez soumettre une demande distincte pour **chaque examen** (intra et final).

Lien utile

[Demande d'accommodement et responsabilités](#)

Je fais partie de la communauté...

étudiante

Actualiser

Université de Montréal

Services à la vie étudiante
Soutien aux études

Rechercher

Menu

Accueil > Soutien aux études > Mesures d'accommodement > Demande d'accommodement et responsabilités

Demande d'accommodement et responsabilités

✕

IMPORTANT: Les facultés ou écoles ont chacune des directives différentes pour les demandes d'accommodements aux examens. Assurez-vous de bien connaître les délais et de savoir à qui envoyer vos demandes en consultant la liste des directives en bas de la page et en sélectionnant la faculté ou l'école vous concernant. Certaines facultés ou écoles peuvent aussi avoir des contacts différents, en fonction du cycle, du trimestre ou du programme.

Les mesures d'accommodement impliquent une responsabilité partagée pour la mise en œuvre de celles-ci.

En tant que membre de la communauté étudiante en situation de handicap de l'Université de Montréal, il est important de connaître les vôtres afin de réaliser les démarches dans les temps prescrits et assurer des conditions optimales d'études et d'examens.

La marche à suivre pour la demande d'accommodement n'est valide qu'après le rendez-vous pour personne en situation de handicap et la lettre des mesures d'accommodement reçue de la part du Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap.

Choix de la faculté ou de l'école

Chaque faculté ou école possède ses propres directives.



Sélectionnez votre faculté ou école dans le menu déroulant sur le site.

Important : Vous devez faire une demande pour chaque examen.

Astuce : En cas de doute, cherchez votre [sigle de cours](#) pour connaître la faculté ou l'école affiliée.

Directives pour les accommodements aux examens par faculté ou école

Filtrer par : Faculté ou école

Tous 

Rechercher



Suivre les directives de la faculté à laquelle appartient votre cours, 2 options sont possibles.

Option 1

- Vous devez suivre un lien et vous inscrire à chacun des examens.
- [Cliquez sur le lien](#) pour accéder au formulaire de demande d'accommodement aux examens.

Option 2

On vous demande de communiquer par courriel votre lettre d'accommodement à l'adresse mentionnée dans l'encadré de votre faculté.

Demande d'accommodement

Communiquez par courriel votre demande au contact ci-dessous.

Important:

- **Les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants doivent fournir leur demande d'accommodements au plus tard le vendredi de la deuxième semaine de cours.**
- **Les anciennes étudiantes et nouveaux étudiants doivent déposer leur demande deux semaines avant le début du trimestre afin que la Faculté puisse répondre à leurs besoins.**

Martin
Gendron

Conseiller en gestion des
études

[pharmd-
info@umontreal.ca](mailto:pharmd-info@umontreal.ca)

Seulement à titre d'exemple pour le contact

Étapes pour remplir le formulaire

Étape 1

Sélectionnez le cours concerné

Dans le champ **Cours***, utilisez la liste déroulante pour choisir le cours pour lequel vous demandez des accommodements.

Examen concerné

Cours *

Choisir un cours

Message d'avertissement : que faire?

Si l'encadré suivant apparaît, vous devrez remplir manuellement chacun des champs obligatoires du formulaire identifiés par un astérisque.

preprod.esh.umontreal.ca indique

Nous n'avons pas pu retrouver d'informations sur les examens de ce cours. Vous pouvez indiquer ces informations dans les champs prévus à cet effet.

OK



Étape du choix de l'examen

Si la date d'examen du cours n'est pas dans le menu déroulant, vous pouvez tout de même effectuer votre demande en remplissant les champs ci-dessous.

Examen
du cours

Choisir un examen

Si la date d'examen du cours n'est pas dans le menu déroulant, vous pouvez tout de même effectuer votre demande en remplissant les champs ci-dessous.

Étape 2

Indiquez les détails de l'examen

Utilisez les menus déroulant pour choisir :

Le mode d'examen* > sélectionnez le type d'examen :

- Présentiel (horaire fixe)
- À distance (horaire fixe)
- À distance (période prolongée : si l'examen est disponible sur quelques jours mais une fois l'examen ouvert, le chrono commence)

La date du début* > entrez la date exacte de l'examen.

L'heure de début* > indiquez l'heure prévue (ex. : 8 h 30).

La durée initiale* > inscrivez la durée normale de l'examen (sans le temps supplémentaire).

Le lieu* > sélectionnez le pavillon où se déroulera l'examen du cours.

Le local* > indiquez le numéro du local d'examen (le local dédié à l'examen pour les personnes étudiantes inscrites au cours).

Mode d'examen *

Choisir

Le mode "À distance (période prolongée)" correspond à un examen en ligne, ouvert sur une période donnée.

Date de début *

21/03/2026

Heure de début *

Choisir

Durée initiale *

Choisir

N'inclut pas l'éventuel temps supplémentaire demandé.

Lieu *

Choisir

Étape 3

Cocher vos mesures d'accommodement

Cochez vos mesures d'accommodement sous *Mesures d'accommodement*, vous verrez les options provenant de votre lettre officielle. Sélectionnez uniquement celles nécessaires pour l'examen du cours que vous avez sélectionné.

Mesures d'accommodement

La liste des accommodements suivants figurent sur votre **lettre des mesures d'accommodement** émise par votre conseiller(e). En cas de besoin, contactez votre conseiller(e) Jean Tremblay au 514 343-7928. Veuillez ne sélectionner que les mesures d'accommodement nécessaires pour cet examen.

Matériel accessible et aides technologiques

- ☐ Permettre l'usage d'un casque à réduction de bruit ambiant personnel

Local d'examen

- ☒ Fournir un local à part sans distraction (regroupé avec d'autres personnes étudiantes)

Temps supplémentaire

- ☒ Temps supplémentaire 33%

Étape 4

Ajout d'un commentaire éventuel

Cette section doit être remplie en fonction des instructions de votre conseiller. Elle sert notamment à :

- Laisser un commentaire pour préciser des besoins particuliers ou des notes spécifiques.
- Préciser des accommodements non visibles dans la liste, mais qui figurent à votre lettre d'accommodement.

Commentaire éventuel

Étape 5

Confirmation de la déclaration

Cochez la case confirmant que vous avez pris connaissance des règles et du document d'information que vous retrouverez en suivant ce lien : [mesures d'accommodement aux examens](#).

Étape 6

Soumission de votre demande

- Cliquez sur le bouton vert « **Soumettre ma demande** » pour finaliser votre procédure rapidement et facilement.
- Un courriel d'accusé de réception vous sera envoyé automatiquement.
- Votre demande soumise apparaîtra dans l'« Historique des demandes ».

Demande de mesures d'accommodement aux examens pour les personnes étudiantes en situation de handicap					
Historique de vos demandes (pour des examens à venir)					N° demande ou sigle
#	DATE DE DEMANDE	DATE EXAMEN INITIAL	DURÉE INITIALE	COURS/SECTION	STATUT
259499	27-03-2026	27-04-2026 13:30	03:00	OPM2450/A	En attente de traitement Signaler une modification



Important

Si le statut est « En attente de traitement », vous pouvez modifier votre demande en cliquant sur « Signaler une modification ».

Les modifications doivent être faites avant le traitement de votre demande, car après ce délai, aucun ajustement ne sera possible via le formulaire.

Quelques jours avant l'examen, vous recevrez un avis de convocation contenant toutes les informations relatives à celui-ci :

- La date et l'heure de l'examen
- Pavillon et local
- Vos accommodements autorisés pour cet examen
(ex. : matériel requis, la durée de l'examen, logiciels autorisés, particularités techniques)



Conseils pratiques

Inscription aux examens

Pour vous inscrire à un examen, votre dossier doit être actif. Cela sera possible uniquement **à partir de la première journée de la session**.

Délai de demande recommandé

Afin d'éviter les refus, soumettez votre demande au moins 21 jours avant l'examen aux **trimestres d'automne et d'hiver**, ou 14 jours avant l'examen au **trimestre d'été**.

Suivi du guide

Suivez attentivement ce guide pour garantir de vous voir accorder vos accommodements en examen et favoriser votre réussite.

Responsable de la mise en place des accommodements

Les facultés sont responsables de la gestion des accommodements en examen. Pour toute question à ce sujet, veuillez vous référer à elles. Leurs coordonnées figurent dans le courriel d'accusé de réception de votre demande d'accommodement en examen.

Services à la vie étudiante Soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap

514 343-7928
soutienhandicap@sve.umontreal.ca

 [vieetudiante.umontreal](https://www.instagram.com/vieetudiante.umontreal)
 [vieetudiante.umontreal](https://www.facebook.com/vieetudiante.umontreal)
 [Services à la vie étudiante](#)

Adresse civique

Soutien aux personnes
en situation de handicap
Services à la vie étudiante
Pavillon J.-A.-DeSève, local A-0304
2332, boul. Édouard-Montpetit
Montréal

Adresse postale

Université de Montréal
Services à la vie étudiante
Soutien aux étudiants
en situation de handicap
C.P. 628, succursale
Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

